



Formulaire d'inscription aux devoirs surveillés pour les élèves de 3 P à 12 P (F.11)

Année scolaire 20____/ 20____

Nom de l'élève _____ Prénom de l'élève _____

Date de naissance _____ Ecole / classe _____

Derrière la Tour Ancien Hôpital Les Rammes Château Corcelles La Promenade

Nom et prénom d'un parent ou de la personne responsable _____

Adresse _____ NPA + Lieu _____

N° de téléphone en cas d'urgence (durant la journée) : _____

Adresse e-mail : _____

Merci d'indiquer par une croix les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés de l'ASIPE, ainsi que pour les trois points ci-dessous :

| Jours | Lundi | Mardi | Jeudi | Total heure par semaine | Nombre de semaine par semestre | Total des heures à facturer : |
|---|-------|-------|-------|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Horaire dès 15h50 à 17h00 | | | | | | |
| Cases ci-dessus à ne pas remplir | | | | | | |

Mon enfant sera/est en 3P ou en 4P Harmos, il restera jusqu'à la fin de l'heure. Un parent viendra le chercher à l'issu des devoirs surveillés devant l'école.

Mon enfant sera/est en 3P ou 4P Harmos, il restera jusqu'à la fin de l'heure. S'il est inscrit à la structure parascolaire « Croc' Bonheur » il s'y rendra accompagné du surveillant des devoirs.

Mon enfant sera/est en 5P, 6P, 7P ou 8 P Harmos et je l'autorise à quitter les devoirs surveillés si ses devoirs seront terminés avant la fin de l'heure.

Conditions :

- ✓ La séance des devoirs surveillés est facturée à CHF 5.- TTC.
- ✓ L'accès aux devoirs surveillés n'est possible que si le compte présente **un solde positif**.

- ✓ Un compte individuel est proposé par famille. Ce compte est alimenté par les versements effectués par BVR ou internet. Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-respect du paiement d'avance.
- ✓ L'ASIPE ne peut en aucun cas être tenu responsable des résultats scolaires de l'enfant. Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.
- ✓ Les enfants sont tenus de prendre leurs devoirs avec eux, ainsi que leur matériel.
- ✓ Les devoirs ont lieu dans une salle de classe au collège DLT.
- ✓ Les enfants arrivant après 15h50 en raison de leur lieu d'enclassement à Payerne bénéficient d'un temps équivalent à une heure.
- ✓ Le nombre d'enfant est limité pour des questions de qualité de prise en charge. Ceci a pour conséquence que les places sont limitées.
- ✓ Le surveillant aide l'enfant durant l'heure de devoirs mais, au-delà de cette heure, s'il lui reste des devoirs à faire, il devra les terminer à la maison.
- ✓ Si votre enfant devait avoir un rendez-vous médical ou une excuse d'un autre type, merci d'en faire part au surveillant au moyen d'un mot d'excuse.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors des trajets entre les devoirs surveillés et la maison.
- ✓ En cas d'indiscipline grave ou répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou que l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant sera exclu définitivement. L'exclusion sera également décidée en cas de non-paiement de la prestation.

Par ma signature sur ce présent document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions, d'en accepter le contenu et je m'engage à les respecter. Je valide l'inscription définitive.

Lieu et date : _____, le _____

Nom et prénom (représentant légal) : _____

Signature : _____

A remettre à l'ASIPE dès que possible.
 Ce présent formulaire est à retourner à
 ASIPE
 Case postale 157 – Derrière la Tour 6
 1530 Payerne
 ou
info@asipe-broye.ch

Partie remplie par l'administration de l'ASIPE :

Validation du formulaire par la direction de l'ASIPE :

Date : _____

Signature : _____